

BACHELOR EN THEOLOGIE PAR FORMATION A DISTANCE

PLAN D'ETUDE (2024)

Adopté le 1^{er} juillet (UNIGE) et le 2 juillet (UNIL) 2024

PRESENTATION DU CURSUS

Le plan d'études Baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance est conçu pour être réalisé en e-learning. Les étudiant·e·s sont néanmoins encouragé·e·s à participer aux semaines d'études intensives en présence (hébreu, grec, enseignement interdisciplinaire).

Chaque enseignement est semestriel. Il est constitué de sept leçons publiées sur internet toutes les deux semaines, auxquelles s'ajoutent des activités pédagogiques tout au long du semestre (par exemple : exercices, forums, classes virtuelles). Le tout forme une « Unité d'enseignement par Internet » (UEI) qui est, en principe, équivalente à 4 heures d'enseignements en présence.

Les 180 crédits ECTS qui constituent le plan d'études doivent être obtenus en 14 semestres maximum.

Les 15 premiers crédits ECTS doivent être obtenus au terme de 2 premiers semestres d'études sous peine d'élimination.

Les 48 premiers crédits ECTS doivent être obtenus au terme de 4 premiers semestres d'études sous peine d'élimination.

Tous les examens ont lieu à distance et en ligne.

PRESENTATION DES DISCIPLINES

Les branches de la théologie se caractérisent par une diversité d'approches, mais ont en commun la volonté de dialoguer entre elles.

L'enseignement de l'Ancien Testament/Bible hébraïque vise à étudier les différents livres qui le constituent. L'étudiant·e est initié·e à la lecture et à la critique des textes dans leur langue originale, à la connaissance des genres littéraires et de l'univers conceptuel des anciens israélites, et à la perception des enjeux théologiques des livres de l'Ancien Testament.

L'étude du Nouveau Testament s'attache à comprendre les 27 livres qui constituent, avec l'Ancien Testament, les écrits fondateurs du christianisme. La méthodologie utilisée couvre un champ large : analyse de textes dans leur langue originale, histoire des traditions chrétiennes anciennes, connaissance des univers juif et gréco-romain, étude de la théologie que déploie chaque écrit.

L'enseignement de l'histoire du christianisme comprend tout ce qui, dans les siècles passés, a été dit, fait ou pensé en référence directe ou indirecte au christianisme. Il prend en compte et confronte la doctrine et les pratiques, la théologie et les usages. Cet enseignement introduit également à l'apprentissage des méthodes historiques.

La théologie systématique est une réflexion approfondie sur l'ensemble de la foi chrétienne dans ses multiples rapports avec le monde culturel et religieux d'aujourd'hui. Elle comporte plusieurs enseignements : dogmatique, théologie fondamentale, théologies contemporaines, philosophie de la religion, théories de la religion.

L'enseignement de l'éthique fait appel aux différentes traditions représentées par la philosophie et la théologie en vue d'élaborer une réflexion d'éthique théologique. L'éthique fondamentale s'intéresse aux fondements et aux types d'argumentation de la réflexion ; les convergences et les divergences entre les éthiques séculières et les éthiques religieuses sont prises en compte. L'éthique appliquée, procède à des analyses de questions spécifiques inscrites dans la vie individuelle ou collective (sexualité, médecine, politique, environnement, etc.).

La théologie pratique se concentre sur les réalités contemporaines de la religion vécue sous de multiples formes dans la société actuelle. Elle analyse de manière empirique et critique les expressions liées au « croire », non seulement au sein des Églises ou des lieux chrétiens typiques, mais aussi dans des pratiques culturelles, sociales, médiatiques ou artistiques. Elle suit les évolutions ecclésiologiques contemporaines avec une intention prospective : développer de meilleures ressources pour l'expression chrétienne dans le contexte contemporain.

Les enseignements de l'histoire et des sciences des religions dans le programme de théologie permettent de développer une réflexion critique et décentrée sur l'objet « religion » et sa construction.

LISTE DES ABREVIATIONS

D	Dissertation
UEI	Unité d'enseignement par internet
MOOC	Massive Open Online Course
C/TP	Cours/Travaux pratiques
E	Examen écrit
O	Examen oral
Vmn = Evn	Validation mixte notée (UNIL) = Évaluation notée (UNIGE)
Vcn = Cont	Validation continue notée (UNIL) = Contrôle continu (UNIGE)

La forme que prend l'évaluation d'un enseignement est communiquée par l'enseignant·e au début de chaque enseignement dans le plan de cours (syllabus).

**STRUCTURE GENERALE DU PLAN D'ETUDES DU BACHELOR EN THEOLOGIE PAR FORMATION A
DISTANCE (180 ECTS)**

Module 1	Méthodologie	3
Module 2	Branches principales – Introductions	42
	Ancien Testament/Bible hébraïque	6
	Nouveau Testament	6
	Histoire du christianisme	6
	Théologie systématique	6
	Éthique	6
	Théologie pratique	6
	Philosophie	6
Module 3	Hébreu biblique	8
	Hébreu biblique I	4
	Hébreu biblique II	4
Module 4	Grec postclassique	8
	Grec postclassique I	4
	Grec postclassique II	4
Module 5	Branches principales – Contributions	36
	Ancien Testament/Bible hébraïque	6
	Nouveau Testament	6
	Histoire du christianisme	6
	Théologie systématique	6
	Éthique	6
	Théologie pratique	6

Module 6	Branches principales et langues – Évaluations finales	50
	Ancien Testament/Bible hébraïque	6
	Nouveau Testament	6
	Histoire du christianisme	6
	Théologie systématique	6
	Éthique	6
	Théologie pratique	6
	Hébreu biblique III	7
	Grec postclassique III	7
Module 7	Histoire et approches en sciences des religions	15
	Introduction à l'histoire des religions	6
	Introduction à la psychologie de la religion	3
	Introduction à la sociologie des religions	3
	Travail personnel en psychologie ou en sociologie	3
Module 8	Options d'ouverture <i>L'étudiant·e choisit des enseignements pour un total de 15 ECTS parmi les sous-modules suivants. Il est également possible de suivre un cours non proposé dans cette liste.</i>	15
	Philosophie A	3 ou 6
	Philosophie B	3 ou 6
	Introduction à un champ religieux A	6
	Introduction à un champ religieux B	6
	Spiritualité chrétienne A	3 ou 6
	Spiritualité chrétienne B	3 ou 6
Module 9	Enseignement interdisciplinaire (en présence)	3

Baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance

EXIGENCES DU CURSUS D'ETUDES

L'étudiant·e valide les neuf modules du plan d'études ci-dessus.

EVALUATIONS ET CONDITIONS DE REUSSITE

La réussite du Bachelor est subordonnée à la réussite de chacun des neuf modules.

Pour chaque évaluation, deux tentatives sont autorisées. Un·e étudiant·e ne peut pas représenter une évaluation si la note obtenue pour celle-ci est égale ou supérieure à 4.00.

Pour les modules ou sous-modules faisant l'objet d'une moyenne, l'étudiant·e ne peut pas représenter les évaluations si la moyenne est égale ou supérieure à 4.00. En cas de seconde tentative, c'est la seconde note qui est prise en compte pour le calcul de la moyenne.

MODULE 1 : METHODOLOGIE

Obligatoire/3 crédits

Le module « Méthodologie » est constitué d'une unité d'enseignement et d'une évaluation.

Évaluation du module

La réussite du module est subordonnée à l'obtention de la note de 4.00.

Enseignement obligatoire (1 semestre)	Forme	Évaluation	Crédits
Méthodologie	UEI	Contrôle continu (Évaluation écrite notée 2 ^e tentative)	3

MODULES 2 : BRANCHES PRINCIPALES – INTRODUCTIONS

Obligatoire/42 crédits

Le module « Branches principales – Introductions » est constitué de sept sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

Chaque sous-module donne lieu à une note. La réussite du module est subordonnée à la réussite des sept sous-modules qui le composent. Néanmoins, une note de sous-module inférieure à 4.00 est tolérée pour autant que celle-ci ait été présentée en seconde tentative et qu'elle ne soit pas inférieure à 3.00.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'évaluation notée à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés

satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.

- une évaluation notée. Le format de l'évaluation (notamment examen écrit, examen oral, évaluation écrite notée) est communiqué au début du cours par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'évaluation notée présentée en seconde tentative compte pour 100% de la note.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluations	Crédits
Introduction à l'Ancien Testament/Bible hébraïque	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction au Nouveau Testament	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à l'histoire du christianisme	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à la théologie systématique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à l'éthique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à la théologie pratique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à la philosophie	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6

MODULE 3 : HEBREU BIBLIQUE

Obligatoire/8 crédits

Le module « Hébreu biblique » est constitué de deux sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00 pour chaque évaluation du sous-module.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules « Hébreu biblique I » et « Hébreu biblique II » est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'examen oral à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.
- un examen oral de 20 minutes. Les modalités de l'examen sont communiquées au début du semestre par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'examen oral présenté en seconde tentative compte pour 100% de la note.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluations	Crédits
Hébreu I et semaine intensive en présence*	UEI	Contrôle continu et examen oral	4
Hébreu II	UEI	Contrôle continu et examen oral	4

*La semaine d'hébreu en présence a lieu la dernière semaine du semestre et se déroule du lundi au jeudi. Elle est fortement recommandée puisqu'elle permet aux étudiant·e·s de s'exercer ensemble et de profiter collectivement d'un apprentissage soutenu. Elle offre également l'opportunité de mesurer l'importance de la maîtrise de la langue pour l'analyse de l'Ancien Testament/Bible hébraïque et son intérêt pour l'étude de la théologie de manière générale.

MODULE 4 : GREC POSTCLASSIQUE

Obligatoire/8 crédits

Le module « Grec postclassique » est constitué de deux sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00 pour chaque évaluation du sous-module.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules « Grec postclassique I » et « Grec postclassique II » est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'examen oral à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.

- un examen oral de 20 minutes. Les modalités de l'examen sont communiquées au début du semestre par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'examen oral présenté en seconde tentative compte pour 100% de la note.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluations	Crédits
Grec postclassique I	UEI	Contrôle continu et examen oral	4
Grec postclassique II	UEI	Contrôle continu et examen oral	4

MODULE 5 : BRANCHES PRINCIPALES – CONTRIBUTIONS

Obligatoire/36 crédits

Le module « Branches principales – Contributions » est constitué de six sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à la réussite de chacun des six sous-modules qui le composent. Néanmoins, une note de sous-module inférieure à 4.00 est tolérée pour autant que celle-ci ait été présentée en seconde tentative et qu'elle ne soit pas inférieure à 3.00.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'évaluation notée à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.
- une évaluation écrite notée. Le détail de l'évaluation est communiqué au début du cours par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'évaluation notée présentée en seconde tentative compte pour 100% de la note.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluation	Crédits
Enseignement avancé I en Ancien Testament/Bible hébraïque	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6
Enseignement avancé I en Nouveau Testament	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6

Enseignement avancé I en histoire du christianisme	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6
Enseignement avancé I en théologie systématique	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6
Enseignement avancé I en éthique	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6
Enseignement avancé I en théologie pratique	UEI	Contrôle continu et évaluation écrite notée	6

MODULE 6 : BRANCHES PRINCIPALES ET LANGUES – EVALUATIONS FINALES

Obligatoire/36 crédits

Le module « Branches principales – Évaluations finales » est constitué de huit sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à la réussite de chacun des huit sous-modules qui le composent.

Néanmoins, une note de sous-module inférieure à 4.00 est tolérée pour autant que celle-ci ait été présentée en seconde tentative et qu'elle ne soit pas inférieure à 3.00.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'évaluation notée à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module, à l'exception des langues, comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant·e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.
- une évaluation notée. Le format de l'évaluation (notamment examen écrit, examen oral, évaluation écrite notée) est communiqué au début du cours par l'enseignant·e.

La réussite des sous-modules « Hébreu biblique III » et « Grec postclassique III » est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à la moyenne obtenue entre un examen écrit et un examen oral à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Les sous-modules « Hébreu biblique III » et « Grec postclassique III » comprennent les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont

communiquées au début du cours par l'enseignant·e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.

- un examen oral de 30 minutes (50% de la moyenne) ;
- un examen écrit de 2 heures (50% de la moyenne).

En cas d'échec à l'évaluation d'un sous-module, l'évaluation notée présentée en seconde tentative compte pour 100% de la note.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluations	Crédits
Enseignement avancé II en Ancien Testament/Bible hébraïque	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Enseignement avancé II en Nouveau Testament	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Enseignement avancé II en histoire du christianisme	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Enseignement avancé II en théologie systématique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Enseignement avancé II en éthique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Enseignement avancé II en théologie pratique	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Hébreu biblique III	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	7
Grec postclassique III et semaine intensive en présence*	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	7

*La semaine de grec postclassique en présence a lieu la dernière semaine du semestre et se déroule du lundi au jeudi. Elle est fortement recommandée puisqu'elle permet aux étudiant·e·s de s'exercer ensemble et de profiter collectivement d'un apprentissage soutenu. Elle offre également l'opportunité de mesurer l'importance de la maîtrise de la langue pour l'analyse du Nouveau Testament et son intérêt pour l'étude de la théologie de manière générale.

MODULE 7 : HISTOIRE ET APPROCHES EN SCIENCES DES RELIGIONS

Obligatoire/15 crédits

Le module « Histoire et approches en sciences des religions » est constitué de quatre sous-modules obligatoires.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 4.00, calculée au dixième sur les notes obtenues dans les quatre sous-modules.

Si la moyenne est insuffisante en première tentative, l'étudiant-e peut représenter en seconde tentative les évaluations échouées. Le calcul de la moyenne en seconde tentative est effectué sur la base des notes suffisantes obtenues en première tentative et des notes obtenues en seconde tentative.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'évaluation notée à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Les sous-modules « Introduction à l'histoire et des religions », « Introduction à la psychologie de la religion » et « Introduction à la sociologie des religions » comprennent les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle continu soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.
- une évaluation notée. Le format de l'évaluation (notamment examen écrit, examen oral, évaluation notée) est communiqué au début du cours par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'évaluation notée présentée en seconde tentative compte pour 100% de la note.

La réussite du sous-module « Travail personnel en psychologie ou en sociologie » est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00 obtenue à l'évaluation écrite notée.

Enseignements obligatoires (1 semestre)	Forme	Évaluations	Crédits
Introduction à l'histoire des religions	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à la psychologie de la religion	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3
Introduction à la sociologie des religions	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3
Travail personnel en psychologie ou en sociologie	UEI	Évaluation écrite notée	3

MODULE 8 : OPTIONS D'OUVERTURE

Obligatoire/15 crédits

Dans le module « Options d'ouverture », l'étudiant-e choisit librement des enseignements pour un total de 15 crédits parmi différents sous-modules proposés. Avec l'accord du/de la conseiller-ère

académique, il est possible de suivre un enseignement hors de cette liste. Les modalités d'évaluation de l'enseignement s'appliquent.

Conditions de réussite du module

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 4.00, calculée au dixième sur les notes obtenues dans les quatre sous-modules.

Si la moyenne est insuffisante en première tentative, l'étudiant-e peut représenter en seconde tentative les évaluations échouées. Le calcul de la moyenne en seconde tentative est effectué sur la base des notes suffisantes obtenues en première tentative et des notes obtenues en seconde tentative.

Conditions de réussite et évaluation des sous-modules

La réussite des sous-modules est subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 4.00. La note du sous-module correspond à celle obtenue lors de l'évaluation notée à laquelle est ajoutée un point supplémentaire si le contrôle continu a été validé. La note ne peut cependant pas dépasser 6.00.

Chaque sous-module comprend les épreuves suivantes :

- un contrôle continu qui consiste à effectuer l'ensemble des travaux et activités mentionnés dans le syllabus du cours. En principe environ 80% des travaux et activités doivent être jugés satisfaisants pour que le contrôle soit validé. Les conditions de réussite sont communiquées au début du cours par l'enseignant-e. La validation du contrôle continu n'est pas requise pour se présenter à l'évaluation notée.
- une évaluation notée. Le format de l'évaluation (notamment examen écrit, examen oral, évaluation notée) est communiqué au début du cours par l'enseignant-e.

En cas d'échec à l'évaluation du sous-module, l'évaluation notée présentée en seconde tentative compte pour 100% de la note.

PROJET PERSONNEL

Dans ce module, d'entente avec le/la conseiller-ère académique et un ou une enseignant-e, les étudiant-e-s peuvent choisir un ou des cours hors de la Faculté si ceux-ci constituent un apport pour la formation. Un projet personnel (travail de terrain, rédaction d'article, expérience pré-professionnalisante...) qui fait sens par rapport à la formation, encadré par un ou une enseignant-e peut aussi être mené. Ce projet personnel sera évalué par l'enseignant-e ayant encadré ce travail.

Enseignement obligatoire (1 semestre)	Forme	Évaluation	Crédits
Philosophie A	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3 ou 6
Philosophie B	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3 ou 6
Introduction à un champ religieux A	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6
Introduction à un champ religieux A	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	6

Spiritualité chrétienne A	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3 ou 6
Spiritualité chrétienne B	UEI	Contrôle continu et évaluation notée	3 ou 6
Cours hors faculté	Autre	Selon les modalités discutées avec le/la conseiller·ère académique	selon

MODULE 9 : ENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE (EN PRESENCE)

Obligatoire/3 crédits

Enseignement	Forme	Évaluation	ECTS
Semaine intensive interdisciplinaire en présence	S	Évaluation écrite notée	3

Si l'étudiant·e n'a pas la possibilité de suivre la semaine intensive en présence, à sa demande auprès du/de la conseiller·ère académique et avec l'accord du Décanat, il est possible de remplacer celle-ci par une dissertation libre interdisciplinaire de 10 à 15 pages (30'000 à 40'000 signes) suivie par deux professeur·e-s de deux disciplines distinctes.